



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3918

Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 270 700 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3918 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2018 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (VOLETS LIEN SOCIAL ET GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE) – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 270 700 EUROS (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1/ - Rappel du cadre général : le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et la convention territoriale de Lyon

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet dernier, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales et définit la nouvelle géographie prioritaire.

Les engagements inscrits dans la convention territoriale 2015-2020 de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Cette convention organise la territorialisation de l'action publique locale et formalise les modalités de son adaptation aux enjeux de développement des territoires. Elle permet de renouveler l'engagement pour 2015-2020 des principales politiques publiques locales permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie. Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

Les différents signataires de la convention territoriale de Lyon traduisent un élargissement du partenariat intégrant désormais l'État, y compris l'Education Nationale, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'allocations familiales du Rhône, l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations et ABC-HLM.

2/ - Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville

La programmation 2018 s'inscrit dans ce cadre contractuel, mais dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes sur les finances publiques locales accentuées par la très forte diminution des financements de la Région au titre de la politique de la ville, et dans une moindre mesure de l'Etat.

Nous souhaitons cependant maintenir notre niveau d'engagement dans les quartiers les plus en difficulté de notre ville car la cohésion sociale et urbaine constitue un facteur déterminant pour le développement équilibré et l'attractivité de la ville et son agglomération.

L'élaboration de la programmation financière 2018 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels locaux et des associations grâce à des appels à projets thématiques communs dans le cadre des dispositifs contractualisés, quelles que soient les lignes budgétaires concernées.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville sont intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants et font l'objet de projets de délibération distincts soumis simultanément à l'approbation du Conseil municipal.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions-cadres renouvelées pour la période 2015-2020 avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est-à-dire des actions qui permettent :

- d'améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie ;
- de renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des temps festifs et conviviaux qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants et permettent de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;
- de valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers, mais également à leur ouverture vers l'extérieur et leur intégration dans la ville ;
- de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles, et notamment les jeunes, en permettant d'améliorer l'accès aux droits et le rapprochement des services publics de droit commun, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Pour avoir une vision complète de l'ensemble des actions répondant aux objectifs du contrat de ville et bénéficiant à ce titre de crédits de la Ville de Lyon, il convient naturellement de rapprocher le tableau ci-dessous de ceux contenus dans les projets de délibérations du Conseil municipal relatifs aux programmations financières des différents dispositifs thématiques.

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant proposé
Pentes Croix-Rousse	Régie de quartier 1.2.4 SERVICES 20 rue Ornano 69001 Lyon	Ateliers de sensibilisation au français : diagnostic, sensibilisation et accompagnement de salariés et d'habitants vers les dispositifs de droit commun de l'apprentissage du français.	47 477 €	10 000 €
Pentes Croix-Rousse	Régie de quartier 1.2.4 SERVICES 20 rue Ornano 69001 Lyon	Entretien des espaces sans domanialités identifiées : récolte des encombrants dans les parties communes des habitations.	22 688 €	9 000 €
Total 1^{er} arrondissement				19 000 €
Moncey - Voltaire	UFCS/FR FORMATION INSERTION 11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Pôle linguistique 3 ^e et 7 ^e arrondissements.	20 009 €	11 000 €
Total 3^e arrondissement				11 000 €
Gerland	Régie de quartiers EUREQUA 2 rue Joseph Chalier 69008 Lyon	Entretien des espaces extérieurs et insertion professionnelle : amélioration du cadre de vie tout en favorisant la reprise d'une activité professionnelle.	13 000 €	9 000 €
Gerland	Centre Social Gerland 1 rue Jacques Monod 69007 Lyon	Français pour tous : proposer aux adultes ne maîtrisant pas ou peu la langue française un lieu d'apprentissage accessible et de proximité et encourager et préparer les publics à passer des diplômes de langue française.	39 174 €	3 200 €
Total 7^e arrondissement				12 200 €
Mermoz	MJC Laënnec Mermoz 21 rue Genton 69008 Lyon	Clorigol : concertation et coopération entre riverains et professionnels pour réinventer l'espace du Clos Rigal autour de différentes animations de sensibilisation et d'actions concrètes.	56 925 €	10 000 €
Moulin à Vent	MJC Monplaisir / Espace des 4 vents 25 rue des Frères Lumière 69008 Lyon	Projet d'animation et de développement local au Moulin à vent, Grand Trou, Petite Guille : animation de proximité et mise en œuvre du nouvel équipement associatif et du projet d'animation pour tous publics avec une priorité auprès des publics éloignés enfance, jeunesse et jeunes adultes 16-25 ans.	47 500 €	8 000 €
Tout 8 ^e	IFRA 66 Cours Tolstoï 69627 Villeurbanne	Pôle linguistique de proximité : actions de diagnostic, valorisation des acquis et orientation pour une meilleure maîtrise du français.	42 000 €	24 000 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant proposé
Tout 8 ^e	Emmaüs Connect - Fondation l'abbé Pierre 104 route de Vienne 69008 Lyon (Siège social : 204 rue de Crimée - 75019 Paris)	Déploiement de l'accompagnement au plus près des publics fragiles et mise en relation des acteurs du numérique et de l'action sociale présents sur les quartiers prioritaires.	259 959 €	5 000 €
Tout 8 ^e	Escale Création La Coursive d'entreprises - 7 rue Robert et Reynier 69190 Saint-Fons	Coopérative Jeunesse de Services (CJS) Lyon 8 ^e .	28 000 €	5 000 €
Total 8^e arrondissement				52 000 €
Duchère	A.F.I. Association Formation Ingénierie 526 rue Paul Verlaine 01960 Péronnas	Pôle linguistique de proximité de Lyon 9 ^e .	32 000 €	20 000 €
Duchère	LES CITES D'OR 36 rue Burdeau 69001 Lyon	Coopérative jeunesse de services (CJS) la Duchère.	32 492 €	7 000 €
Duchère	LES CITES D'OR 36 rue Burdeau 69001 Lyon	Parcours d'autonomie et de citoyenneté pour des jeunes décrocheurs scolaires et sociaux leur permettant d'être accompagnés collectivement et individuellement afin d'avancer dans la construction de leur projet de vie personnelle, professionnelle et civique.	20 802 €	5 000 €
Duchère	COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Accueil et orientation pour l'accès aux droits : permanence juridique à destination des étrangers et d'écrivains publics pour tout type de public.	33 587 €	7 500 €
Duchère	COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Développement social par l'interculturalité : valorisation de la parole des habitants dans l'espace public.	39 362 €	6 000 €
Duchère	COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Vêti-Duch' - le vestiaire solidaire de la Duchère.	32 271 €	3 500 €
Duchère	LYON DUCHERE ASSOCIATION SPORTIVE 264 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Actions citoyennes par la pratique du football.	56 100 €	4 500 €
Duchère	MIRLY SOLIDARITE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Mobilisation des habitants : rencontres et partages dans un lieu dédié, le Café emploi.	20 000 €	7 500 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant proposé
Duchère	AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) 51 rue de Marseille 69007 Lyon <i>(Siège social : 26 bis rue du Château Landon - 75010 Paris)</i>	Actions solidaires et citoyennes des Kolocations à Projets Solidaires (KAPS) à la Duchère.	49 670 €	6 000 €
Vergoin	Centre Social Saint Rambert 4 rue Sylvain Simondan 69009 Lyon	Point Information Initiatives Habitants (PIIH).	21 531 €	2 000 €
Total 9^e arrondissement				69 000 €
Tout Lyon	PIMMS Lyon agglomération 5 place Dumas de Loire 69009 Lyon	Accueil et accompagnement des habitants des QPV de Lyon (principalement 8 ^e et 9 ^e) par des actions de médiation : liens entre habitants et services publics. Soutien aux politiques publiques (maîtrise de l'énergie, emploi...).	563 580 €	22 500 €
Tout Lyon	UFCS/FR FORMATION INSERTION - Union Féminine Civique et Sociale 11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Ecrivain public : garantir l'égalité de tous en matière d'accès aux droits et à l'écriture.	30 591 €	10 000 €
Tout Lyon	CAISSES DES ECOLES Caisse des écoles de la Ville de Lyon 69205 Lyon Cedex 01	<u>Projet de réussite éducative</u> Mise en place, sur les territoires politiques de la Ville, d'actions de Réussite Educative : clubs coups de pouce Clé pour favoriser l'apprentissage de la lecture pour les élèves de CP en situation de fragilité, clubs coup de pouce Cla - langage pour les « petits parleurs » de grande section, prévention du décrochage scolaire.	30 000 €	30 000 €
Tout Lyon	Anciela 110 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon	Espace-Ressources à destination des Conseils Citoyens de Lyon.	30 550 €	20 000 €
Tout Lyon	ALLIES 24, rue Etienne Rognon 69007 LYON	Soutien à une action complémentaire d'analyse des ressources humaines.	25 000 €	25 000 €
Total Tout Lyon				107 500 €
TOTAL				270 700 €

Pour mémoire, le montant des subventions allouées au titre des programmations « lien social » était de 267 500 euros en 2017.

Vu la délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1. La programmation financière de subventions de fonctionnement des actions spécifiques inscrites au titre du contrat de ville en cours et figurant dans le tableau ci-dessus, est approuvée.

2. Le modèle type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3. Les conventions mixtes susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations PIMMS Lyon Métropole et IFRA (Institut de Formation Rhône-Alpes), ainsi que celle de la Caisse des écoles, sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense en résultant, soit 270 700 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 240 700 euros sur la ligne de crédit 46102 – nature 6574 – fonction 520, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 41780 – nature 6574 – fonction 520 ;
- 30 000 euros sur la ligne de crédit 85197- nature 657361 – fonction 520 (pour la subvention à la Caisse des écoles).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU